



Municipalité

Case postale
1401 Yverdon-les-Bains

Date : 13 décembre 2024

N/réf. : mah

AVIS AUX ELECTRICES ET ELECTEURS DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 12 décembre 2024, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR24.30PR** concernant le budget 2025 ; art. 1 amendé
- **PR24.31PR** concernant la 2^e série de compléments au budget 2024
- **PR24.32PR** concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 200'000.- au budget 2024 pour un soutien exceptionnel urgent à la Fondation de la Maison d'Ailleurs

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 163 al. 1 de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 163 al. 3 LEDP (art. 164 al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 13 décembre au 23 décembre 2024